

Animations, croissance de la population, sécurité... **Le maire des Moutiers en Retz répond à vos questions**

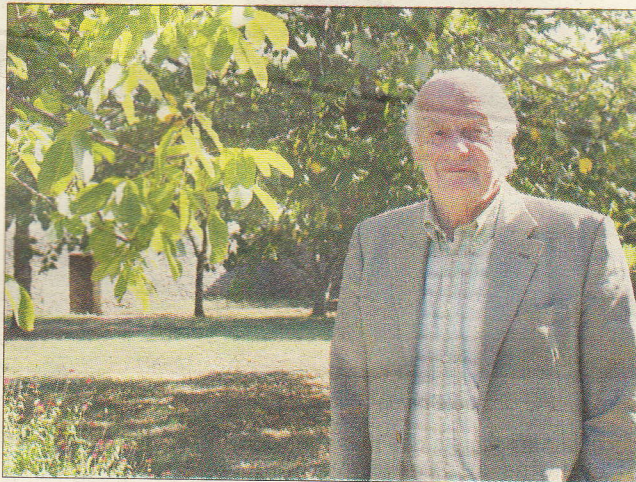
Pendant plusieurs semaines, vous avez pu poser vos questions à Jean Guillot, maire des Moutiers en Retz. Voici maintenant ses réponses.

Pourquoi n'y a-t-il pas de police municipale aux Moutiers au moins l'été ?

Cela représente un coût : pour l'embauche d'une personne sur les deux mois de l'été, il faut compter 30.000€. De plus, nous sommes rattachés à La Bernerie, où, à chaque saison estivale, huit gendarmes viennent en renfort, et ce pour les deux communes. Enfin, ce serait inutile pour Les Moutiers : ici, nous constatons des actes de délinquance commis la nuit. Or, les policiers municipaux ne peuvent pas travailler à ce moment-là. Il n'y aurait donc aucun intérêt.

De nombreuses animations estivales sont, chaque année, offertes par la municipalité. Quel est leur poids financier exact pour les finances communales ? A qui profitent-elles ? Qui assure le choix des artistes, et des cachets ?

Le choix des artistes et la négociation des cachets, c'est moi qui m'en occupe personnellement. J'ai travaillé 25 ans dans ce milieu, j'ai le carnet d'adresses en conséquence. Au total, les anima-



Jean Guillot ne se représentera pas aux prochaines élections municipales en 2014

tions communales coûtent moins de 30.000€ (pour rappel, le budget total des Moutiers représente 2,4 millions d'euros). Mais elles sont payées par la taxe de séjour, dans le budget de l'office de tourisme qui s'équilibre sans subvention communale. En clair, ce ne sont pas les contribuables qui paient les animations.

Qui en profite ? Certaines associations qui organisent des soirées autour des animations. En contrepartie, elles ne demandent pas de subventions. Et cela amène des touristes. On le voit rien qu'à notre site internet : lorsque nous annonçons les festivités de l'été, généralement en avril mai, les visites passent de 700 à 8.000 par mois. Et les réservations dans les campings se font à ce moment-là.

Ne pensez-vous pas que le développement des zones habitables sur le territoire de la commune

soit en train de faire des Moutiers une cité-dortoir ?

Non. Il est vrai qu'avec la Zac du Diable, on passera de 1.300 habitants actuellement à 1.700. Mais ce sera bien tout puisqu'il n'existera plus de terrains constructibles. La différence, c'est qu'il y a quelques années, sur dix permis de construire, nous en avions six pour des résidences secondaires. Aujourd'hui, la tendance s'est complètement inversée : sur le même nombre de permis, huit sont pour des résidences principales.

Mise à part la zone ostréicole de Lyarne, qui n'est pas un vivier d'emplois, aucune zone artisanale n'existe, comme dans les communes voisines. Est-ce un choix délibéré ?

Lorsque la commune a révisé son plan local d'urbanisme en 2003, il a été proposé trois zones aux services de l'État pouvant accueillir nos artisans. L'État a refusé, sous

prétexte qu'il s'agissait soit de terres agricoles, soit d'espaces réservés pour la vigne. Comme ce sont eux qui décident...

Les promenades André de Cayeux et boulevard de l'Océan sont interdites aux deux-roues. Le signallement par panneaux réglementaires n'est pas respecté. Quand est-ce que les promeneurs pourront profiter en toute quiétude de ces promenades qui leur sont dédiées ?

On a pris les arrêtés nécessaires, c'est aujourd'hui à la gendarmerie de faire son travail. Je leur ai demandé plusieurs fois de se rendre sur place et de verbaliser. Mais chaque année, le problème revient.

Avec le vieillissement de la population des Moutiers, la nouvelle école publique n'est-elle pas surdimensionnée ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, notre population rajeunit. La Zac du Diable accueille notamment de jeunes ménages avec des enfants. L'ancienne école avait quatre classes, la nouvelle en aura six, avec la possibilité d'une septième. Et dès la rentrée, cinq classes seront ouvertes, surtout parce que l'école privée a fermé ses portes. Et la Zac n'est pas finie. On a donc bien fait de voir grand ! On ne voulait pas faire la même erreur qu'avec le restaurant scolaire. On l'a construit il y a cinq ans : trois ans plus tard, on a dû l'agrandir.

Propos recueillis
par Coralie Durand

cachets ?

Le choix des artistes et la négociation des cachets, c'est moi qui m'en occupe personnellement. J'ai travaillé 25 ans dans ce milieu, j'ai le carnet d'adresses en conséquence. Au total, les anima-

mois. Et les réservations dans les campings se font à ce moment-là.

Ne pensez-vous pas que le développement des zones habitables sur le territoire de la commune

communes voisines. Est-ce un choix délibéré?

Lorsque la commune a révisé son plan local d'urbanisme en 2003, il a été proposé trois zones aux services de l'État pouvant accueillir nos artisans. L'État a refusé, sous

bien mal de voir grand ! On ne voulait pas faire la même erreur qu'avec le restaurant scolaire. On l'a construit il y a cinq ans : trois ans plus tard, on a dû l'agrandir.

Propos recueillis
par Coralie Durand

Les préférences du maire

● Film

Les films d'action, les westerns.

● Lecture

Les bandes dessinées. Je n'ai pas le temps de lire autre chose.

● Musique

L'opérette et la chanson, la variété française.

● Homme/femme politique

Simone Veil, une femme de caractère que j'ai eu l'occasion de rencontrer.

● Sport

Tous, plus particulièrement le basket que j'ai pratiqué pendant plus de vingt ans.

● Plat

Les viandes en sauce, surtout le bœuf bourguignon.

● Devise

Bien faire et laisser dire.

● Coin du Pays de Retz

La Pointe Saint-Gildas.

Jade agenda

■ **Les Ram partent en vacances.** - Ram de Pornic : fermeture jusqu'au 3 septembre. En cas d'urgence, contacter la communauté de communes de Pornic. Tél : 02 51 74 07 16.

■ **Éveil musical.** - La communauté de communes dispense des cours d'éveil musical aux enfants âgés de 5 à 7 ans. Par groupe de dix enfants, 1h par semaine. Tarifs : 70,50€ l'année, 23,50€ par trimestre. Les formulaires d'inscriptions pour l'éveil musical pour la rentrée 2012 sont disponibles dans les mairies, lors des forums d'associations et téléchargeables sur www.ccpornic.fr. Pour en savoir plus : 02 51 74 07 16.

■ **Déchetteries.** - Pour la sécurité de tous, la plate-forme de dépôt de déchets verts de la déchetterie de la Blavetière (Pornic) sera inaccessible le lundi 3 et le jeudi 6 septembre à cause des activités de broyage des végétaux. Celle de la

déchetterie de la Génrière (la Plaine sur Mer) sera inaccessible le mardi 4 et le mercredi 5 septembre. Contact : tél. 02 51 74 28 10, environnement@ccpornic.fr, www.ccpornic.fr.

■ **Aquacentre.** - Attention, l'établissement sera fermé au public du lundi 3 au dimanche 16 septembre. Pas d'accès aux bassins, ni à l'espace détente. Possibilité d'inscription pendant la fermeture technique (ouverture des bassins pour les tests uniquement) : le mercredi 12 septembre de 13h30 à 17h30 et le jeudi 13 septembre de 13h30 à 19h (sur réservation). Pendant la fermeture technique, les personnes pourront régler leurs dossiers pour valider définitivement leur inscription à l'accueil auprès des hôtesses le lundi 10 septembre et le mercredi 12 de 13h30 à 17h30, ainsi que le jeudi 13 septembre de 13h30 à 19h. Renseignements au 02 40 82 32 33.